



[www.clairvaux-les-lacs.com](http://www.clairvaux-les-lacs.com)

## Compte rendu du conseil municipal du 10 décembre 2020

**L'an deux mille vingt, le 10 décembre**, le Conseil Municipal de la Commune de CLAIRVAUX-LES-LACS, dûment convoqué le 04 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire,

**Présent(s)** : Mme Hélène MOREL-BAILLY, Le Maire  
Mme Stéphanie BAUDIER, Mrs Jaques BAILLY, Dominique TAURINES, les adjoints  
Mmes, BIOLAND Sophie, CLOSCAVET Marie-Claire, PIAULY Marine, RENAUX Marie-Louise, Cécile AMRANE, Mrs BARIOD Denis, MINO Christian, VUILLEMOT Guy, SONNET Quentin, RIDET Jérôme.

**Absents excusés** : Mme KAAPT Eliane

**Absents non excusés** :

**Pouvoirs** : Mme KAAPT Eliane donne pouvoir à M. Jaques BAILLY,  
(Mme AMRANE est arrivée après le point 1.1)

Mme le Maire ouvre la séance à 19 heures 05 minutes.

- **Désignation du secrétaire de séance :**

M Jacques BAILLY est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'ajout de deux points à l'ordre du jour de cette séance, à savoir :

- Délibération pour approuver la convention avec Terre d'Emeraude pour le service mutualisé des actes et autorisation d'urbanisme (information et documents transmis aux conseillers par mail le 07 décembre).
- Délibération pour modifier les tarifs du cimetière suite à une remarque de la Préfecture (cavernes)

L'assemblée accepte, à l'unanimité de délibérer sur ces points en fin de séance.

- Approbation du compte-rendu du 12 novembre 2020  
Le compte rendu du 12/11 est approuvé à l'unanimité (14 votants)

### 1. **FINANCES**

#### 1.1. **Tarif des locations des salles et matériels et montant des cautions**

M Taurines propose de modifier certains tarifs pour les locations de salle et de matériel à savoir :

- Préciser que les « gratuités » pour les associations s'entendent hors manifestations à entrées payantes
- Instauration d'un tarif pour la location de la cuisine (optionnel) pour la salle des fêtes 100€ pour les Clairvaliens et 200€ pour les extérieurs
- Suppression du tarif pour la location de la vaisselle
- Cautions pour la sono baissée à 500€ (1500€ avant)
- Cautions pour les tables et bancs à 500€
- Cautions pour le vitabri à 500€ (2000€ avant)
- Cautions pour le podium à 1000€ (4000€ avant)
- Cautions pour barrières de police à 200€
- Tarifs pour les grilles d'exposition (par paire) : 2.5€ pour les Clairvaliens et 5€ pour les extérieurs avec caution de 200€
- Précision pour les locations des salles autres que la salle des fêtes : gratuité pour les AG des associations et pour l'organisation de manifestation à but humanitaire et pour des réunions politique

pendant les campagnes. Toutes location pour des manifestations à but commercial ou pour des réunions politique hors campagne sont payantes.

### **Le conseil valide les tarifs à l'unanimité (14 votants)**

Arrivée de Mme AMRANE.

#### 1.2. Tarifs de la médiathèque

La date de transfert de la médiathèque à la comcom n'est pas encore connue (courant 2021), cependant un travail a été fait sur l'harmonisation des tarifs des médiathèques intercommunales et il est nécessaire que le conseil se prononce sur la nécessité ou non d'adopter ces tarifs au 01/01/2021.

Tarif enfants : Clairvaux 2€ pour Clairvaliens 5€ pour extérieurs	Comcom : 0€ et hors cc 8€
Tarif adultes : Clairvaux 10€ pour Clairvaliens 25€ pour extérieurs	Comcom : 10€ et hors cc 15€
Tarif « vacanciers » : Clairvaux 5€	Comcom : 5€

L'application des tarifs interco au 01/01/2021 entrainerait une diminution des recettes d'environ 1200€ sur l'année.

### **Le conseil approuve l'adoption des tarifs interco à 9 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions (15 votants).**

#### 1.3. Décisions modificatives (pour opérations comptables de fin d'année, bardage cabinet médical ...)

Ouverture de crédit pour les bardages du cabinet médical (9843.24€ HT) et de l'atelier (13406.52€ HT).  
Et opérations d'ordre : exemple extourne des comptes 238 (avances) aux 213 (immos) pour 87.818€ et également pour permettre les refacturations entre budget (charge de personnel par exemple).

### **Le conseil approuve les DM à l'unanimité (15 votants)**

#### 1.4. Délibération pour percevoir la Redevance d'Occupation du Domaine Public d'Orange

Afin de pouvoir percevoir la RODP (pour les infrastructures de téléphonie) d'Orange il faut : 1 - en faire la demande écrite à Orange et 2 - après réception de leur réponse prendre une délibération reprenant le montant communiqué. Ainsi il conviendrait de délibérer pour percevoir 1367.08€ au titre de 2020.

Nous avons également demandé pour les années 2017, 2018 et 2019, ce qui n'avait pas été fait et le montant à percevoir s'élève à 5344.48€ au total (2017 à 2020).

### **Le conseil valide la RODP d'orange à l'unanimité (15 votants)**

## **2. TRAVAUX**

#### 2.1. Dépôts des demandes de subvention DETR pour 2021 (date limite 31/12/20)

Les dossiers de demande de subvention au titre de la DETR 2021 doivent obligatoirement être déposés avant le 31/12/2020 (le report annoncé est tombé à l'eau...), afin de ne pas « louper » ces aides potentielles il serait bon de déposer des dossiers pour lesquels nous avons reçu des devis (voirie, télésurveillance ...), ceci **ne vaut pas lancement** des travaux mais sans cela il faudra attendre la DETR 2022... Sont proposés les dépôts de dossiers suivants :

- Vidéosurveillance pour 53.664€ HT
- Rue du sauveur, voirie, aménagement piéton, aménagement entrée du parking du lac et barrière pour mise en stationnement payant : 113.963€ HT (+ devis correctif de 11.600€ pour une barrière plus solide) soit un total de 125563.00€ HT
- Sécurisation :
  - o Voirie et sécurisation entrée (côté Cogna) : 17.584€
  - o Voirie et sécurisation rue des Sapins (angle cimetièrre) : 25.607€ HT
  - o Voirie et sécurisation rue du Lac : 7.922€ HT

Après discussions il est proposé d'ajouter au dossier sécurisation :

- o Plateau rue des Sapins pour 8368€ HT
- o Plateau rue de la Gare pour 8548€ HT

Soit un total de : 247256€ HT et si subvention au mini à 40% il reste à charge : 148.353,60€

Mme Closcavet demande si une discussion sera bien lancée sur la mise en place de la vidéosurveillance. Mme le maire rappelle que pour l'instant nous présentons des dossiers pour les

subventions mais que les choix des investissements seront bien évidemment soumis à délibération du conseil municipal.

Mme Renaux demande si nous allons mettre en place une consultation citoyenne sur cette vidéosurveillance. Mme le maire précise que la vidéosurveillance faisait partie de sa profession de foi mais qu'elle est favorable à cette démarche.

**Le conseil valide la demande de subvention pour le dossier télésurveillance à 12 voix pour et 3 voix contre.**

**Le conseil valide les demandes de subvention pour les dossiers rue du Sauveur et sécurisation à l'unanimité (15 votants).**

### **3. AFFAIRES GENERALES**

#### **3.1. Modification du tableau des emplois**

Le tableau des emplois ouverts au sein d'une collectivité doit faire l'objet d'une délibération (ce qui à priori n'était pas fait). Suite à la décision prise lors du précédent conseil pour le poste d'adjoint du patrimoine il convient de fixer le tableau des emplois au 01/01/2021.

<b>CADRES OU EMPLOIS</b>	<b>CA-TEGO-RIE</b>	<b>EFFEC-TIF</b>	<b>DUREE HEBDOM. DE SER-VICE</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b> Attaché Adjoint administratif ppal de 1 <sup>ère</sup> cl	A C	1 2	1 poste à 30 heures 2 postes à 35 heures
<b>FILIERE CULTURELLE</b> Assist de conservation du patrimoine Adjoint du patrimoine ppal de 2 <sup>ème</sup> cl	B C	1 1	1 poste à 35 h 1 poste à 35h
<b>FILIERE TECHNIQUE</b> Agent de maîtrise Adj technique ppal de 1 <sup>ère</sup> cl Adj technique ppal de 2 <sup>ème</sup> cl Adjoint technique	C C C C	2 1 1 2	2 postes à 35h 1 poste à 35h 1 poste à 35h 1 poste à 35h et 1 poste à 26h
<b>TOTAL</b>		<b>11</b>	

**Le conseil valide le tableau des emplois au 01/01/2021 à l'unanimité (15 votants)**

#### **3.2. Délibération pour la formation des élus municipaux**

Le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L.2123-12 qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Dans le cadre de la préparation du budget on doit prévoir une enveloppe annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant entre 2% et 20% du montant des indemnités des élus.

Les thématiques peuvent être précisées : finances/budget, juridique, urbanisme/sécurité, « énergie /développement durable ...

Le conseil doit également adopter les modes d'utilisation de ces crédits.

**Le conseil décide à l'unanimité de fixer à 2% le montant de l'enveloppe (15 votants)**

#### **3.3. Location véhicule publicitaire**

La clause demandée lors du précédent conseil pour limiter les publicités à des acteurs locaux n'étant pas légale, Mme le maire propose à l'assemblée de ne pas louer ce véhicule et de retirer la précédente délibération.

**Le conseil valide le retrait de la précédente délibération à l'unanimité (15 votants)**

### **4. QUESTIONS DIVERSES**

Le conseil ayant validé l'ajout à l'ordre du jour de ces deux points en début de séance :

- Délibération pour approuver la convention avec Terre d'Emeraude pour le service mutualisé des actes et autorisation d'urbanisme (information et documents transmis aux conseillers par mail le 07 décembre).

Mme le maire rappelle que la DDT n'instruira plus les dossiers d'urbanisme à compter du 01/01/2021 pour les communes en PLU et qu'une convention doit être signée avec la Communauté de Communes Terre d'Emeraude qui instruira donc les dossiers mais cela ne sera plus gratuit (estimation à au moins 6000€ par an).

#### **Le conseil valide la convention avec Terre d'Emeraude à l'unanimité (15 votants).**

- Délibération pour modifier les tarifs du cimetière suite à une remarque de la Préfecture (cavernes)

La Préfecture nous a alertés sur le tarif fixé lors du précédent conseil pour les cavernes et columbarium. Pour ces types de concessions la commune achète les cavernes ou le columbarium ainsi le tarif doit tenir compte de ces coûts contrairement aux concessions pleine terre. Il est proposé de garder les tarifs précédents soit 500€.

#### **Le conseil valide les tarifs des cavernes et columbarium à 500€ à l'unanimité (15 votants)**

- Remerciements de l'ONAC pour la subvention au Bleuets de France
- Réflexion à mener pour nommer la voirie du lotissement Haut de Vallière
- Remerciements reçus pour les colis de fin d'année
- Questions de M Ridet :
  - Où en est-on sur le dossier de démolition de l'ancienne gare ? Pour l'instant aucun avancement, tout dépend de la suite qui sera donnée au projet de maison médicale.
  - Serait-il possible que la commune mette à disposition une salle pour les repas des ouvriers qui ne peuvent aller dans les restaurants le midi ? Ce serait avec plaisir sauf que premièrement nous n'avons eu aucune demande en ce sens et qu'à priori les communes ayant mis ce dispositif en place ce sont vues recadrées par la Préfecture car ce serait illégal.
  - Concernant le lotissement en cours, comment seront choisis les futurs propriétaires. Pour l'instant nous avons 8 inscrits (pour 10 parcelles), priorité sera faite sur l'ordre d'inscription et en ciblant les demandeurs dont l'objectif est d'en faire leur résidence principale.
  - A-t-on relayé l'information de la mise en place du dispositif « chèques bon d'achat » mis en place par Terre d'Emeraude en faveur des commerçants locaux ? M Taurines a fait en sorte de contacter l'ensemble des commerçants pour les inciter à retourner leur convention pour faire partie de ce dispositif (achat 10€ pour une valeur de 13€, les 3€ étant financé par le Crédit Agricole).
  - Les commissions mises en place en début de mandat se sont-elles réunies ? A part la commission voirie qui s'est réunie il y a environ deux mois il n'y a pas eu d'autre réunion.
- M Sonnet demande quelles suites ont été données pour les choix d'actions dans le cadre du Pavillon Bleu. M Taurines précise qu'en concertation avec Odésia il a été retenu parmi les projets : l'achat de cendrier « sondeurs », la mise en place d'un entourage/camouflage des containers poubelles, le renouvellement des bacs à fleurs, la mise en place de visites du SIAVD pour les Clairvaliens et les scolaires. Odésia s'est également engagé à refaire un bloc sanitaire et à mieux les entretenir.
- Mme Bioland demande si on a eu des informations sur une potentielle pollution aux hydrocarbures à la zone. M Bariod précise que des investigations sont en cours.

**Mme le Maire lève la séance à 20h45**

Prochain conseil prévu le jeudi 14 janvier 2021